

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 novembre 2017 – 19h30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, ANTUNES Fernand, LOBJOIS Corine, MAZERON Laurent, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, LONCHAMBON Jacqueline.

Absents : M. Mme EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme (procuration à Mme Lobjois), BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme Courtadon), ESTIER Pascal (procuration à Mme Lonchambon), ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle Mège, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FINANCIERES
- SMADC
- SIEG
- INTERCOMMUNALITE
- ASSOCIATIONS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 30 octobre est lu par Mme Mège et approuvé avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote.

### TRAVAUX :

Stade : Le carrelage et la faïence sont terminés. Le menuisier a posé le comptoir. Les travaux de peinture sont en cours. Il restera les finitions.

Travaux d'accessibilité des bâtiments Mairie, Maison des Jeunes et cimetière : L'appel d'offres a été lancé. La CAO procédera à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres avec l'architecte, afin de valider les devis à la prochaine réunion du conseil.

Aménagement de la traverse de Tournobert : Les travaux consisteront à remplacer la conduite d'eau, enfouir les réseaux électricité, télécoms, éclairage public, puis création de trottoirs, bordures, caniveaux et enrobé. Le coût s'élève à environ 380 000 € à exécuter en deux tranches en 2018 et 2019 en raison de l'importance de l'investissement (hors coût enfouissement SIEG). La 1<sup>ère</sup> tranche à réaliser en 2018 est d'un montant estimatif de 86 514 € HT. Une demande de subvention sera adressée aux services de l'Etat au titre de la DETR (30%). La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge ayant la compétence voirie, prendra en charge l'ingénierie de ces travaux. Le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier ne participent pas au vote.

Aménagement de sécurité au titre des amendes de police Avenue de la Gare : Le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 19 Avenue de la Gare déposé par la Division Routière des Combrailles, service du conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il consiste à canaliser les eaux du giratoire, de buser les fossés, de raccorder les avaloirs existants et créer des avaloirs supplémentaires ainsi qu'un cheminement piéton. Le coût global des travaux est estimé à 29 014 € HT soit 34 816.80 € TTC. La Commune peut bénéficier d'une subvention de 30 % au titre de la répartition du produit des amendes de police, soit 8 704,20 € plafonné à 7 500 €. La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge ayant la compétence voirie, prendra en charge ces travaux. Accord du Conseil municipal avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote.

Voirie communautaire : Le Cabinet Géo-Conception prépare le projet pour 2018.

#### **FINANCES** :

Taxe d'aménagement : Le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour (MM. Manuby, Mège, Courtadon, Antunes, Chaptard, Garrachon, Meunier, De Jésus, Rossignol), 2 contre (Mme Ferreira et M. Mazon) et 4 abstentions : Mme Lobjois, M. Barbarin, Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2.25 % sur l'ensemble du territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Travaux de mise en accessibilité de la Gendarmerie – l'église des Ancizes et l'église de Comps : Le Maire évoque l'agenda d'accessibilité rédigé en 2016. Les travaux concernant la gendarmerie, l'église des Ancizes et l'église de Comps devront être réalisés en 2018. Le Conseil Municipal, donne son accord avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote, pour solliciter les subventions au titre de la D.E.T.R à l'Etat, et à la DRAC pour l'église de Comps en tant qu'édifice classé aux monuments historiques.

Mise en accessibilité de la Mairie, Maison des Jeunes et cimetière du bourg : Le Maire rappelle au Conseil que la demande de subvention faite en 2016 au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du FIC n'a pas pu aboutir. Il indique qu'il souhaite déposer à nouveau une demande de subvention pour ces bâtiments en 2018.

**SMADC** : Le comité syndical du SMAD des Combrailles réuni le 25 octobre 2017 a approuvé à l'unanimité le projet de statuts du syndicat. La modification statutaire vise à adopter le fonctionnement du syndicat au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons. Le SMAD des Combrailles reste un syndicat à la carte composé des 102 communes des Combrailles, des 3 communautés de communes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il dispose de compétences obligatoires et de compétences à la carte. Accord du Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote.

**SIEG** : Travaux d'enfouissement des réseaux télécom à Tournobert. Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom, de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 8 412.00 € HT, soit 10 094.40 € TTC, de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-De-Dôme, de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC.

### **INTERCOMMUNALITE :**

**Modification statutaire n°2 :** Le Maire présente le projet de modification statutaire n°2 adopté par le conseil communautaire du 09 novembre 2017. La modification statutaire a pour objet : de mettre à jour les groupes de compétences que doivent exercer les communautés de communes pour être éligibles à la dotation globale de fonctionnement « bonifiée » (article L5214-21-3 du CGCT, de procéder à un toilettage rédactionnel pour des libellés de compétences facultatives issues des anciens EPCI : les libellés étant différents mais décrivant une seule et même compétence et de prévoir l'habilitation statutaire pour la réalisation de prestations de services. Suite à la loi NOTre, à compter du 01 janvier 2018, le nombre de compétences à exercer pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée passe à « au moins neuf » dans une liste de douze groupes de compétences (L5214-21-3 du CGCT). Deux compétences sont notamment ajoutées avec le projet de modification statutaire n°2 :

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
---

Eau.
------

Par ailleurs, suite à la fusion, plusieurs compétences facultatives font l'objet de différentes formulations, quasiment identiques et dont les libellés sont issus des statuts des EPCI issus de la fusion. Il convient de profiter de cette modification statutaire pour regrouper des formulations identiques afin de clarifier la lecture des statuts de la communauté de communes. Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote, approuve la modification statutaire n°2.

### **ASSOCIATIONS :**

**Salle annexe du stade :** Le Maire souhaite signer une convention avec le CRAC pour la mise à disposition de l'annexe réhabilitée. Un rendez-vous est prévu avec les dirigeants du club pour la mise au point de cette convention.

Le Maire souhaite rédiger la convention avec l'appui d'un juriste. Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Lonchambon et M. Estier ne participent pas au vote, approuve cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Réfugiés :** Arrivée de plusieurs familles logées par l'OPHIS en fin d'année. Le projet a été présenté au CCAS et à l'Association Maison de la Solidarité en Combrailles qui apporteront une aide pour leur installation. Une réunion est prévue avec les associations et les écoles concernées. Au Collège des Ancizes, un enseignant UPE2A (Unité Pédagogique aux Elèves Arrivants et Allophones) assure un suivi dans l'apprentissage de la langue française durant quelques heures hebdomadaires.
- Lampadaires en panne et travaux urgents au Foyer rural : Un courrier sera adressé à l'entreprise Serange pour la réparation urgente de l'alarme incendie du Foyer rural, panne qui a été constatée par le Cabinet SOCOTEC lors du contrôle de fin de travaux, ainsi que pour d'autres réparations.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.